

ASSEMBLÉE NATIONALE

AVENIR PROFESSIONNEL - (N° 904)

AMENDEMENT

N ° AS930

présenté par

Mme Fontaine-Domeizel, Mme Janvier, Mme Bagarry, Mme Robert, Mme Wonner,
Mme Mauborgne, Mme Tamarelle-Verhaeghe, Mme Khedher, Mme Lazaar, Mme Vignon,
M. Marc Delatte, Mme Dupont et Mme Brocard

ARTICLE PREMIER

Amendement irrecevable au titre de l'article 40 de la constitution.